

Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Arnaud Moreillon, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Théo Keel, Pierre-Yves Bosshard, Salma Selle et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes».

PROJET DE MOTION

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 28 avril 2021)

Considérant:

- le terrible impact de l'épidémie sur la précarisation d'une part importante de la population de Genève et en particulier dans les quartiers au niveau de revenus les plus faibles, qui exacerbe l'isolement des aîné-e-s;
- un taux de chômage très élevé de la catégorie la plus jeune (16-25 ans) s'élevant à 6,2% en février 2021, alors qu'il est de 4,9% pour la population active en général à la même période, qui se manifeste aussi dans la disparition de nombreux emplois dits «jobs d'étudiant-e-s»;
- la mise en relation entre les constats de l'étude «Composition de la poubelle des Genevois» du Canton de Genève datant de 2019 et les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Genève. L'étude nous apprend que «plus de la moitié de nos déchets pourraient encore être recyclés: [...] 55% des déchets ménagers destinés à l'incinération pourraient encore être valorisés. Les déchets de cuisine sont la fraction valorisable la plus importante: 33% du poids total des déchets incinérés, soit près de 32 000 tonnes. Viennent ensuite le papier et le carton avec 9% du total des déchets incinérés, soit 8600 tonnes, et le verre avec 5% du total des déchets incinérés, soit 4700 tonnes. Ces trois types de déchets représentent 47% du total des déchets incinérés, soit environ 45 000 tonnes par an.» Il y a donc un bon potentiel d'amélioration en matière de taux de recyclage de nos déchets,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui proposer un projet pilote ayant pour prestations la levée et le tri des déchets secs (papier, carton, cartouches d'encre, piles, livres abîmés, machines électriques, PET, électroménager, etc.) des ménages dans un quartier défavorisé (selon l'analyse des inégalités dans le canton de Genève) assurés par des jeunes formés à cet effet, et ceci potentiellement en collaboration avec une maison de quartier;
- la prestation pourrait être facturée aux résident-e-s intéressé-e-s et offerte aux personnes bénéficiaires des prestations sociales de la Ville de Genève, car au bénéfice des prestations complémentaires AVS ou AI;
- de solliciter le soutien du Canton, car ce projet s'insère pleinement dans le cadre de l'application de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU);

- d'évaluer l'impact social et humain de ce projet pilote après une période d'un an et l'intérêt de le déployer dans d'autres quartiers.